

La Commission Qualité et labélisation des *Plus Beaux Villages de France* réunie à Brouage (Charente-Maritime).

TROIS CANDIDATURES AU LABEL SERONT EXAMINÉES DANS LE VILLAGE CHARENTAIS.



Réception - Point presse :

Vendredi 26 septembre à 18h30

à La Glacière de Brouage, sur les remparts
(ou salle du Jeu de Paume en cas de mauvais temps)

Classé parmi Les Plus Beaux Villages de France depuis 2017, Brouage (Charente-Maritime) accueillera les travaux de la Commission Qualité et labélisation du réseau national les vendredi 26 et samedi 27 septembre 2025. En charge de la sélection des villages, l'instance aura à se prononcer sur trois candidatures et le réexamen de treize villages classés.

Contacts presse :

Les Plus Beaux Villages de France

Anne GOUVERNEL, Responsable Communication

Tél : 04 73 29 39 97 ou 06 15 31 63 36

anne.gouvernel@les-plus-beaux-villages-de-france.org

Sur place (les 26 et 27 septembre) :

Pascal BERNARD, Responsable Qualité et labélisation

Tél : 06 09 86 93 57





Qualité, Notoriété, Développement

Depuis sa création en **1982**, le réseau des *Plus Beaux Villages de France* a ancré sa stratégie dans ce cercle vertueux : préserver et valoriser le patrimoine de ces lieux d'exception pour accroître leur notoriété et susciter ainsi leur développement économique. Une triple ambition portée par les travaux de trois Commissions techniques et partagée aujourd'hui par **182 villages**. Les **26 et 27 septembre** prochains, c'est donc la **Commission Qualité et labélisation**, instance en charge des décisions de classement et de déclassement des villages au sein du réseau, qui se réunira à **Brouage**. À son ordre du jour : l'examen de **trois candidatures au classement** issues des départements des **Alpes-de-Haute-Provence**, des **Ardennes** et des **Bouches-du-Rhône**, ainsi que la **réexpertise de treize villages membres**.

Un label sélectif

Garante de la crédibilité du label, la Commission Qualité et labélisation endosse un rôle majeur au sein de ce réseau qui fait rimer superlatif avec sélectif. Ainsi, avant d'obtenir le « sacre », chaque village candidat doit passer **trois épreuves incontournables**. Dans un premier temps, une pré-sélection sur dossier doit permettre de répondre à **trois critères éliminatoires** : avoir une **population agglomérée inférieure ou égale à 2 000 habitants**, **deux sites ou monuments protégés** (Monuments Historiques...) et attester de sa volonté d'adhésion par **délibération municipale**. La candidature est jugée recevable une fois ces trois conditions remplies et le village fait alors l'objet d'une **expertise sur site** destinée à **évaluer**, à l'aide d'une grille d'une **trentaine de critères**, sa **qualité patrimoniale, architecturale, urbanistique et environnementale**

ainsi que ses **efforts de mise en valeur**.

Enfin, le compte-rendu d'expertise est présenté devant la Commission Qualité et labélisation qui a seule pouvoir de prononcer, aux **deux-tiers des membres votants**, les **décisions de classement**. Celui-ci, une fois acquis, ne constitue pour autant pas une fin en soi, chaque village faisant l'objet d'une **ré-expertise** dans un **délai de six à neuf ans**.

Un week-end studieux et convivial

Un week-end studieux s'annonce donc mais **Claude BALLOTEAU, Maire de Marennes-Hiers-Brouage, Jean-Marie PETIT, Maire délégué de Hiers-Brouage et Philippe LUTZ, Maire-adjoint siégeant au sein de la Commission Développement et partenariats des Plus Beaux Villages de France**, auront à cœur de perpétuer l'atmosphère conviviale qui préside traditionnellement aux rencontres du réseau, toujours organisées dans l'un des villages labélisés. Sous la houlette d'**Alain DI STEFANO, Président du réseau et Maire délégué de Yèvre-le-Châtel (Loiret)**, et de **Claude CENTLIVRE, Président de la Commission Qualité et labélisation et Maire d'Eguisheim (Haut-Rhin)**, les membres de l'instance, venus de toute la France, pourront par ailleurs prendre connaissance de l'**important chantier de restauration des remparts de Brouage** qui devrait s'achever en 2026.

L'info en plus

6 villages labélisés en Charente et Charente-Maritime

- **Charente** : Aubeterre-sur-Dronne (1993).
- **Charente-Maritime** : Ars-en-Ré (1982), La Flotte (1988), Mornac-sur-Seudre (1982) et Talmont-sur-Gironde (1990).